



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 05 AVRIL 2014 à 10h30

PRESENTS : M. Grenet, M. Etchegaray, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, Mme Bensoussan, M. Ugalde, Mme Meyzenc, M. Lacassagne, Mme Duhart, M. Escapil-Inchauspé, Mme Castel, M. Laiguillon, Mme Candillier, M. Lalanne, Mme Martin-Dolhagary, M. Pocq, Mme Chabaud-Nadin, M. Esmieu, Mme Belbaraka, M. Arcouet, Mme Brau-Boirie, M. Salanne, Mme Destin, M. Aguerre, Mme Juzan, M. Boutonnet, Mme Langlois, M. Salducci, Mme Taieb, M. Etcheto, Mme Capdevielle, M. Bergé, Mme Aragon, M. Uhaldeborde, Mme Picard-Felices, M. Duzert, Mme Herrera Landa, M. Murat, M. Iriart, M. Nogues.

SECRETARE : M. Boutonnet.



1. Installation du conseil municipal sous la présidence de M. Jean Grenet, maire sortant.

M. Grenet : Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte cette réunion d'installation du conseil municipal, ce samedi 5 avril 2014.

Je vous rappellerai que d'abord en tant que maire sortant et dans le cadre de la continuité républicaine je dois vous accueillir. Ensuite, la plus ancienne ou le plus ancien des élus prendra ma place après que je me sois retiré pour l'élection du maire et enfin le maire procèdera bien sûr à l'élection de ses adjoints.

Alors pour ce qui est de l'installation des conseillers municipaux, je dois faire la liste de toutes celles et tous ceux qui ont été élus. J'en profite d'ailleurs pour les féliciter, tous quels qu'ils soient et je ne doute pas qu'ils seront bien entendu à la hauteur de la tâche que leur auront confié les Bayonnaises et les Bayonnais et je leur fais entièrement confiance pour continuer à travailler dans le désintéressement pour le concitoyen.

Alors je ne dois pas procéder à l'appel, c'est-à-dire que vous n'avez pas à répondre présent mais je dois lire bien sûr la liste des 43 élus au conseil municipal : M. Jean-René Etchegaray, Mme Sylvie Durruty, M. Christian Millet-Barbé, Mme Martine Bisauta, M. Michel Soroste, Mme Christine Lauqué, M. Philippe Neys, Mme Julie Bensoussan, M. Yves Ugalde, Mme Sylvie Meyzenc, M. Alain Lacassagne, Mme Agnès Duhart, M. Philippe Escapil-Inchauspé, Mme

Sophie Castel, M. Cyrille Laiguillon, Mme Céline Candillier, M. Maurice Lalanne, Mme Christine Martin-Dolhagary, M. Jean-Bernard Pocq, Mme Marie-Hélène Chabaud-Nadin, M. Alain Esmieu, Mme Monia Belbaraka, M. Serge Arcouet, Mme Françoise Brau-Boirie, M. Jean-Marc Salanne, Mme Florence Destin, M. Jérôme Aguerre, Mme Marie-Thérèse Juzan, M. Etienne Boutonnet, Mme Anne-Marie Langlois, M. Jean-Paul Salducci, Mme Valérie Taieb, M. Henri Etcheto, Mme Colette Capdevielle, M. Mathieu Bergé, Mme Marie-Christine Aragon, M. Jean-Michel Uhaldeborde, Mme Marie Picard-Felices, M. Alain Duzert, Mme Sophie Herrera Landa, M. Christian Murat, M. Jean-Claude Iriart et M. Serge Nogues.

Je constate donc que les 43 postes sont pourvus et je déclare les conseillers municipaux installés.

Et je propose maintenant que soit désigné un secrétaire de séance, habituellement c'est le plus jeune d'entre vous, je crois que c'est M. Etienne Boutonnet qui est le plus jeune et qui sera le secrétaire de séance.

Je vais maintenant laisser ma place comme je vous l'ai dit à la moins jeune bien sûr de nos conseillers municipaux élus, il s'agit de Mme Marie-Thérèse Juzan que j'invite à me rejoindre.

Applaudissements.

2. Election du maire sous la présidence de Mme Marie-Thérèse Juzan.

Mme Juzan : Bonjour Messieurs, bonjour Mesdames. Je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal à partir de la liste ci-jointe. (*l'appel est effectué*).

Les conseillers élus sont tous présents, donc le quorum est atteint.

J'invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, qui en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Je demande à M. Etchegaray, M. Etcheto et M. Iriart de désigner un assesseur pour constituer le bureau de vote avec le secrétaire M. Boutonnet précédemment nommé.

M. Etchegaray : Je propose comme assesseur M. Soroste.

M. Etcheto : Je propose comme assesseur M. Bergé.

M. Iriart : Je propose comme assesseur M. Nogues.

Mme Juzan : Je demande aux candidats pour l'élection du maire de se faire connaître.

M. Etchegaray : Je suis candidat.

M. Etcheto : Je suis candidat.

Mme Juzan : M. Jean-René Etchegaray et M. Henri Etcheto sont candidats.

Je précise que vous disposez pour ce vote d'un bulletin vierge sur lequel vous devez inscrire le nom de votre choix.

Ce bulletin devra être ensuite inséré dans l'enveloppe de couleur marron mise à votre disposition. Pour l'élection du maire, c'est bien l'enveloppe marron, ne vous trompez pas.

Il y a une urne qui va circuler et je vais procéder à l'appel.

Opérations de vote et de dépouillement.

Mme Juzan : Voici les résultats de l'élection du maire au premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu : Jean-René Etchegaray : 32 suffrages – Henri Etcheto : 9 suffrages.

M. Jean-René Etchegaray, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et immédiatement installé.

Applaudissements.

3. Détermination du nombre des adjoints au maire sous la présidence de M. Jean-René Etchegaray, maire élu.

M. le Maire : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs je vous remercie de la confiance qui vient de m'être attribuée pour cette élection.

Sans autre discours, je procède immédiatement à la suite de cette séance du conseil municipal, sachant que le code général des collectivités territoriales nous fait obligation de déterminer le nombre d'adjoints et cela par application des dispositions de l'article L.2122-1 et L.2122-2 de ce code, la commune pouvant disposer au moins d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Eu égard au fait que nous sommes 43 membres de ce conseil municipal à la suite de l'évolution démographique que chacun connaît, nous pouvons donc disposer de 12 adjoints au maire. Je rappelle que précédemment il y avait 11 adjoints au maire puisqu'évidemment la démographie n'était pas la même.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc de fixer à 12 le nombre des adjoints au maire de la commune. L'accord de l'assemblée est évidemment nécessaire, s'agissant d'une décision qui même si elle ne fait pas l'objet d'une délibération, sera consignée dans le procès verbal de cette séance d'installation.

Je demande s'il y a des absentions sur le fait même de décider de fixer à 12 le nombre des adjoints. Il y a deux abstentions.

Je demande s'il y a des votes contre dans le fait de fixer le nombre des adjoints à 12. Il n'y en a pas. Donc, cette décision est prise à la majorité requise.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

4. Election des adjoints au maire sous la présidence de M. Jean-René Etchegaray, maire élu.

M. le Maire : Je vous propose maintenant puisque c'est également l'ordre du jour tel qu'il nous a été fixé, de procéder à l'élection des adjoints qui seront au nombre de 12 ainsi que nous venons d'en décider.

Le maire indique et c'est ce que je fais à l'instant, qu'en application des dispositions du code, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Il n'y a pas de possibilité de panachage, pas plus qu'il n'est possible de procéder à un vote préférentiel, ce qui signifie que les listes ne peuvent pas être touchées.

Si après deux tours, et je rappelle les dispositions du code, si après deux tours aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour où la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée donc sont élus.

Chaque liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, les listes incomplètes sont néanmoins acceptées. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Dès l'instant où nous sommes en présence de 12 adjoints, cela signifie que la parité suppose qu'il y ait six hommes et six femmes à l'intérieur de chacune des listes qui sera proposée. Aucun formalisme n'est requis dans l'ordre de présentation des candidats qui doit apparaître clairement car il détermine le rang de l'élection. Cet ordre n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale.

Ce rappel du code général étant fait, je m'adresse à chacune des têtes de liste qui se sont présentées à ce scrutin pour leur demander s'ils ont l'intention de faire une proposition de liste. Si tel était le cas, je proposerai une petite suspension de séance d'une dizaine de minutes ; si ce n'était pas le cas on pourrait poursuivre immédiatement.

Y a t il de la part de la liste de M. Etcheto, la volonté de présenter...

M. Etcheto : Pas de liste.

M. le Maire : Je constate que c'est non, pas de liste. Merci M. Etcheto. Et je m'adresse maintenant à M. Iriart.

La liste de M. Iriart ne déposera pas non plus de liste d'adjoints.

Je constate que nous n'avons qu'une liste qui donc est identifiée. Cette liste vous sera distribuée, ou est en cours de distribution ou elle est à l'intérieur du dossier. Excusez-moi, elle a déjà été distribuée à l'intérieur du dossier bleu qui vous a été présenté. Elle est donc composée de 12 noms que je donne ici : Sylvie Durruty, Christian Millet-Barbé, Martine Bisauta, Michel Soroste, Christine Lauqué, Philippe Neys, Yves Ugalde, Alain Lacassagne, Agnès Duhart, Sophie Castel, Christine Martin-Dolhagaray, Jérôme Aguerre.

Je rappelle ici que nous allons procéder au vote et que pour le coup, il ne faut pas se tromper d'enveloppe cette fois puisque l'enveloppe qui doit être utilisée pour ce vote est l'enveloppe

bleue. A priori il n'y a pas de problème puisqu'il n'y a pas eu de difficulté pour le précédent vote.

Je propose de procéder à l'appel des électeurs, des membres du conseil municipal et comme il en a été procédé pour l'élection du maire, on va recueillir les voix.

Opérations de vote et de dépouillement.

M. le Maire : Mes chers collègues, je vais donc donner la lecture des résultats de l'élection des adjoints au maire à laquelle on vient de procéder. Il n'y a eu aucun conseiller présent qui n'a pas pris part au vote.

Premier tour de scrutin
Nombre de votants : 43
Nombre de bulletins nuls : 11
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

A obtenu : liste portant en première position Mme Sylvie Durruty : 32 suffrages.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste dont Mme Sylvie Durruty est la première. Je donne cette liste et je déclare installés, dans l'ordre effectivement dans lequel nous avons présenté cette liste des adjoints : Mme Sylvie Durruty, M. Christian Millet-Barbé, Mme Martine Bisauta, M. Michel Soroste, Mme Christine Lauqué, M. Philippe Neys, M. Yves Ugalde, M. Alain Lacassagne, Mme Agnès Duhart, Mme Sophie Castel, Mme Christine Martin-Dolhagaray, M. Jérôme Aguerre.

Applaudissements.

M. le Maire : M. Iriart m'avait effectivement indiqué qu'il souhaitait donc prendre la parole. Je lui donne la parole avant de clôturer cette séance.

M. Iriart : M. le Maire, merci de me donner la parole. M. le Maire puisque c'est ainsi qu'il conviendra de vous appeler à partir de la séance de ce matin et je tenais tout d'abord à vous transmettre, très démocratiquement, nos félicitations pour cette élection.

Je souhaitais vous indiquer dans quel état d'esprit les deux élus issus de la liste « Baiona 2014 avec le Front de gauche » que nous sommes, abordons cette mandature.

M. le Maire : Je vais vous interrompre quelques secondes M. Iriart, non pas parce que c'était mon intention mais parce qu'il y a une personne dans le public qui donc se livre à des activités qui ne sont pas possibles. J'ai la police de cette salle et je demande que cette personne qui actuellement utilise un appareil sorte, ou mette fin immédiatement à cet exercice car je souhaite que M. Iriart puisse être entendu dans sa déclaration d'une manière totale. C'est peut-être involontaire mais ce n'est pas supportable. On continue. M. Iriart, excusez moi.

M. Iriart : Merci. Je disais donc que notre intervention serait courte et que dans cette brève prise de parole, je m'exprimerai aussi en langue basque, pour symboliser en ce jour solennel d'installation, l'importance que revêt pour nous, la présence de la langue basque dans l'espace

public, aux côtés du français, témoignage de l'héritage multiculturel et multilinguistique de notre ville, au cœur duquel nous nous inscrivons.

Labur bada labur, ezin da egungo instalazio biltzarre ofiziala bizitu, gure hizkuntza, herriko etxe huntan ozenki entzun arazi gabe.

Auzapez jauna, nahi dizuegu publikoki jakin arazi, herriko kontseilari kargu berri hau, erresponsabilitate handi batekin hartzen dugula. Hor izanen gira, lanean hartzeko prest eta kontseilu honen ardura eta eztabaidetan engaiatzeko.

Herritar edo herriko erakunde batzuekin landutako proposamenen lekuko izanen gira.

Biltzarre honen bizi demokratikoan, nahi dugu aktore izan, osoki, baionako biztanleen interes kolektiboa, beti gogoan izanez.

Siéger au conseil municipal est un honneur et une responsabilité qui crée aussi des obligations. Celle en particulier, de s'impliquer dans l'exercice de cette fonction, y compris lorsque l'on siège dans les rangs de l'opposition.

Nous aurons à cœur d'être des conseillers municipaux utiles !

Utiles d'abord au bon fonctionnement démocratique de cette assemblée en vous interpellant et en contestant les projets ou les décisions qui nous sembleront contraires à l'intérêt général.

Utiles aussi à l'efficacité des travaux de cette assemblée, en validant les orientations et les délibérations conformes aux orientations que nous avons défendues pendant la campagne, et en évitant les polémiques stériles qui ne seraient motivées que par des raisons politiciennes.

Utiles enfin à l'action publique municipale en vous soumettant des idées et des projets que nous travaillerons avec des acteurs de la société civile bayonnaise, au service d'une ville plus solidaire et plus écologique.

Nous espérons de vous que vous puissiez nous faciliter l'accès aux différentes informations qui seront nécessaires à notre travail, que nous puissions également solliciter l'expertise de vos services, dans le respect de ses règles de fonctionnement.

Nous espérons aussi que vous déciderez, dans le souci de faire vivre la démocratie locale, de permettre à tous les élus de cette assemblée qui le souhaitent, de prendre part aux commissions municipales et extramunicipales et de siéger dans les différents organismes où la Ville de Bayonne est représentée.

Nous sommes quant à nous, Monsieur le Maire, disposés à nous y investir pleinement.

Merci de ce temps de parole.

Applaudissements.

M. le Maire : Merci M. Iriart pour votre intervention. Je serai en ce qui me concerne bref puisque c'est une séance d'installation et que la place effectivement est uniquement aux interventions rapides comme le fut la vôtre. Vous dire simplement et s'il faut une réponse à ce que vous venez de dire, que nous concevons tous ici ce lieu, comme étant l'espace d'expression de la démocratie communale. A cette instance, nous avons tous conscience que nous avons autant les uns que les autres la capacité de représenter nos concitoyens et d'être porteurs les uns et les autres d'un projet pour cette ville. Les règles de la démocratie fondées sur le système majoritaire veulent que les choses se présentent de la manière dont on vient de le voir ce matin. Il n'en reste pas moins vrai que dans la manière dont les choses seront organisées, dans la forme de gouvernance dans laquelle nous nous sommes engagés d'une manière claire, les

uns et les autres, et bien nous ferons en sorte que l'opposition puisse s'exprimer. Non seulement qu'elle puisse le faire dans le cadre des commissions qui devront fonctionner d'une manière régulière pour permettre justement d'être le lieu d'expression et aussi dans toutes les autres formes de responsabilités qui peuvent exister. Il n'y aura aucune exclusion et toutes les bonnes volontés qui voudront bien s'exprimer pour faire avancer les affaires de cette ville seront les bienvenues. On verra au fur et à mesure de l'avancement de notre mandat, dans les dossiers que nous aurons à traiter, sur lesquels nous serons certainement en opposition, voire en désaccord total, mais il y aura certainement bien des sujets sur lesquels nous aurons les uns et les autres envie de faire avancer l'intérêt de cette ville parce que moi je ne doute pas du fait que tous ici, sans exclusive, nous sommes attachés à l'intérêt de cette ville. Merci.

Applaudissements.

M. le Maire : M. Etcheto, vous voulez prendre la parole, je vous la donne.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Quelques mots extrêmement rapides pour vous dire qu'avec notre groupe, le groupe « Bayonne ville ouverte » nous avons pris acte bien entendu du résultat de l'élection. Nous n'avons pas souhaité d'ailleurs, la presse s'en est fait l'écho, la contester devant la justice administrative et nous prenons acte ce matin de la désignation du maire, de vous-même dans ces fonctions et de son exécutif.

Bien entendu, nous serons là extrêmement vigilants durant les six années de la mandature pour porter la parole et l'espérance aussi des 7 571, je crois de mémoire, Bayonnaises et Bayonnais qui se sont portés sur la proposition que nous leur avons faites, qui attendent beaucoup pour cette ville et également pour tous les autres qui n'ont peut être pas exprimé leur choix malheureusement dimanche dernier ou les deux dimanches précédents. Et je leur dis à tous que notre groupe ne trahira pas l'espérance qu'ils ont mise en nous. Merci.

M. le Maire : Merci M. Etcheto.

Applaudissements.

M. le Maire : Je voudrais juste m'assurer avec les services qu'il n'y a pas de problème pour la signature du procès verbal qui devait être assuré par les assesseurs. En tout cas ce sera assuré.

Je vais bientôt clôturer cette séance, non sans avoir donné quelques informations importantes. Comme vous le savez nous n'avons procédé aujourd'hui qu'à l'installation du conseil municipal mais il nous faut procéder dans des séances rapides à la désignation d'un certain nombre de représentants dans une multitude d'instances. D'ailleurs il y en a tellement que nous avons prévu en quelque sorte deux séances pour pouvoir décider de qui siègera dans ces différentes instances. Je vous donne ces deux dates.

La première, c'est le lundi 14 avril à 17h30 où comme je viens de le dire nous allons procéder à ces désignations dans ces nombreuses instances, à l'exclusion bien sûr du conseil communautaire parce que dans les précédents mandats on procédait à l'élection des conseillers communautaires mais comme chacun le sait c'est désormais le suffrage universel direct qui en a décidé en même temps que les conseillers municipaux. Mais pour tout le reste on en décidera le 14 avril.

Puis aussi le 30 avril, où toujours à 17h30, c'est la tradition dans cette ville de fixer à 17h30, cela convient à tout le monde semble-t-il, la séance du conseil municipal et bien le 30 avril nous poursuivrons la désignation des représentants mais surtout on procèdera aussi au vote du budget primitif 2014. Parce que je vous rappelle que dans la plupart des communes, nous avons décidé ici de reporter à la nouvelle majorité et au nouveau conseil municipal le soin de procéder à ce vote.

J'aurai terminé lorsque je vous aurai dit deux choses. La première c'est que selon la tradition, une photo de l'ensemble du conseil municipal sera prise à côté au grand salon, et puis pour ceux qui le souhaitent mais suivant toujours une tradition républicaine, nous nous déplacerons au monument aux morts pour le dépôt d'une gerbe. Vous êtes tous attendus pour la photo immédiatement et puis ensuite au monument pour ceux qui le souhaitent.

Je vous remercie à tous et à toutes de la bonne tenue de cette assemblée. Merci et au 14 avril.

Applaudissements.



La séance est levée à 11h30.

Les opérations de vote et de dépouillement sont transcrites au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 05 avril 2014 et au registre des délibérations à la date visée.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-